



In Situ
Revue des patrimoines

3 | 2003
Les horizons de l'Inventaire

Cambodge

Marc Pabois



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1984>

DOI : 10.4000/insitu.1984

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Marc Pabois, « Cambodge », *In Situ* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 07 février 2012, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1984> ; DOI : 10.4000/insitu.1984

Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Cambodge

Marc Pabois

Figure 1



Le Phnom, matérialise le mythe de fondation de Phnom-Penh. Il perpétue le symbole de la montagne sacrée

Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

Figure 2



Un des nombreux *vatt* (pagodes), éléments nécessaires à la sacralisation du territoire, qui ponctuent la ville de Phnom-Penh

Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

- 1 La Sous-direction de l'Inventaire général a participé à une mission à Phnom Penh, du 27 janvier au 7 février 1995, dans le cadre du projet de convention franco-cambodgienne sur l'identification du patrimoine architectural et urbain de la ville de Phnom Penh pour l'élaboration d'un outil de gestion. L'opération fut suivie du côté français par deux partenaires : le Ministère de la culture et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et du côté cambodgien par le Ministère de la culture et des beaux-arts, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction. L'équipe en charge de l'étude était animée principalement par trois personnes : Christiane Blancot (APUR), Monique Chatenet (Inventaire général) et Aline Hetreau-Pottier.
- 2 La ville de Phnom Penh conserve un patrimoine historique, architectural, urbain et paysager d'une cohérence exceptionnelle. Le centre historique de la cité, bordé par le fleuve, est marqué par des monuments symboliques importants, Phnom, Palais royal, pagodes, et par un tissu urbain que caractérisent fortement des espaces verts nombreux et des plantations en bordure de rues, et sur les berges du Mékong des quartiers commerçants établis en compartiment autour des marchés, des zones de villas ou de petites maisons résidentielles accompagnées de jardins et des édifices publics et administratifs de qualité.

Figure 3



Phnom-Penh, compartiments (immeubles) près de la place de la Poste
Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

- 3 Phnom Penh, fondée vers 1370, sur le site des Quatre-Bras, métaphore des quatre fleuves cosmiques, plusieurs fois capitale royale, est une ville portuaire, marchande et cosmopolite. N'ayant de cesse que de maîtriser son rapport au fleuve, elle a su remarquablement intégrer l'eau et la végétation à la ville.

Figure 4



Phnom-Penh, le Phsar Thmei (nouveau marché) dit marché central, 1935–1937, architecte Chauchon
 Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

- 4 Le Phnom perpétue le symbole de la montagne sacrée. Le Palais royal, véritable ville au coeur de la ville, qui a connu plusieurs emplacements successifs, matérialise la présence du souverain. Les pagodes sont autant de sites religieux au sein de l'espace urbanistique qui fixent durablement la population et structurent les quartiers. La digue, qui la protège du fleuve soumis aux crues annuelles de la mousson, et les remblaiements progressifs du sol inondable donnent à la ville ses limites. Au moment où elle passe sous protectorat français en 1863, et jusqu'à 1953, la ville, à nouveau choisie pour être la capitale, n'est encore qu'une bourgade où paillotes et maisons de bois constituent le long du fleuve l'essentiel du bâti privé. Au début, les Français conçoivent l'extension de la ville dans le plus grand désordre. Ce n'est qu'à partir de 1890 et jusqu'en 1920 que se met en place la ville moderne et que l'administration française introduit deux notions absentes du droit coutumier : l'espace public, inaliénable, et l'espace privé. Les ingénieurs divisent la ville en trois grands quartiers, dessinent de larges rues, copient les édifices publics sur ceux de la métropole. De 1920 à 1939 la ville connaît de nombreux travaux d'extension et d'embellissement et profite de la nouvelle politique urbaine mise en place en métropole, élaborée par la Société Française des Urbanistes nouvellement créée. Les villes de l'Indochine sont à cet égard un terrain d'expérimentation idéal. Au cours de la dernière période la population de la ville va plus que tripler pour atteindre 360 000 habitants à la fin du protectorat. Mais la France n'aura plus les moyens de réaliser ses programmes. Il faudra attendre l'indépendance en 1954 et l'impulsion du prince Norodom Sihanouk pour que Phnom Penh connaisse de nouveau un harmonieux développement dont les événements politiques de 1970 viendront interrompre brutalement le processus.
- 5 L'objectif de la mission était double :

Procéder à une analyse urbaine et à une identification des éléments constitutifs de ce patrimoine et préparer sur cette base une proposition de réglementation urbaine modulée, dans le cadre de l'équivalent d'un Plan d'Occupation des Sols.

Permettre l'établissement de mesures de protection portant sur les monuments les plus importants et la gestion de l'évolution future de la cité dans le respect de son caractère.

- 6 Le premier point a nécessité la création de cinq cartes d'analyse parcellaire au 1/2000e portant sur l'ensemble du centre historique, le district de Daun Penh, dont les limites sont les suivantes : au nord, le pont de Chruï Chang Var ; au sud, le monument de l'Indépendance et le boulevard Samdach preah Sihanouk ; à l'est, les berges du fleuve ; à l'ouest, le boulevard Monivong et le Boeng Kak.

Figure 5



Phnom-Penh, bâtiment de l'époque du protectorat français (1863-1953), vers 1920

Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

- 7 Les cinq cartes réalisées par l'APUR, qui sont autant de strates superposables, traitent des aspects suivants :
- carte des hauteurs : nombre des étages et forme du toit.
 - carte typologique des parcelles : quatre types d'occupation des parcelles ont été retenus : villas ; compartiment ; immeubles collectifs ; équipements de grandes dimensions, religieux, administratifs ou commerciaux.
 - carte des espaces libres, des jardins et des plantations : voirie, espaces libres privés et publics, perspectives de visibilité des principaux monuments.
 - carte chronologique : datation par tranches chronologiques des constructions.
 - carte des transformations du bâti et du parcellaire : modifications apportées au bâti d'origine, surélévations, reconstructions, extensions au sol, ainsi que les principales modifications du parcellaire (remembrements, lotissements).

- 8 Par ailleurs 700 fiches individuelles d'édifices, ensembles et sites remarquables ont été mises en forme informatiquement (au moyen du logiciel File Maker Pro) et illustrées d'un plan de situation et d'une photographie. La fiche s'inspire directement de la fiche d'indexation minimale du Conseil de l'Europe.
 - 9 La documentation est exploitable grâce à la mise en place d'un cadastre numérisé (sur la base du logiciel Map info) qui permet de l'intégrer pleinement à la réglementation urbaine ainsi qu'à la gestion des permis de construire et de démolir.
 - 10 Le second point repose sur la création de deux listes d'édifices et ensembles urbains susceptibles d'être protégés. La première, comptant 34 entités, concerne les oeuvres les plus exceptionnelles ; la seconde, des oeuvres très remarquables au nombre de 70. Enfin, outre ces deux listes, une vigilance particulière est portée sur une centaine d'édifices qui, sans posséder le caractère d'exception de ceux répertoriés dans les deux premières listes, présentent néanmoins une valeur historique, architecturale ou urbaine suffisamment éminente pour rendre leur préservation souhaitable dans le cadre d'une réglementation urbaine et faire l'objet d'une attention particulière de la part des services chargés des permis de construire et de démolir.
 - 11 Une publication, **Phnom Penh, développement urbain et patrimoine**, a marqué l'achèvement de la convention. Elle a été réalisée par l'APUR et le Ministère de la culture français.
-

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Asie, Cambodge, inventaire du patrimoine, architecture urbaine, architecture coloniale

AUTEUR

MARC PABOIS

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire.
marc.pabois@culture.gouv.fr